Changement important — désormais, la transmission des données pour chacune des provinces sera obligatoire.

Pesticides, fertilisants, semences et inoculants

Date : Le 2 février 2026

Produit/matériau : Pesticides, fertilisants, semences et inoculants

Objet : Désormais, la transmission des données pour chacune des provinces sera obligatoire.

IMPORTANT

- Les membres sont désormais tenus de déclarer leurs données province par province.

De plus en plus de provinces introduisent des règlements concernant la responsabilité élargie des producteurs. Ils obligent les entreprises à financer ou à mettre à la disposition des agriculteurs ou des utilisateurs finaux des programmes de recyclage et de récupération.

Ce type de règlement crée des règles du jeu équitables pour l'ensemble des fournisseurs, en assurant que chacun contribue de façon juste aux programmes de récupération. Il évite ainsi que certains assument une part disproportionnée des coûts.

De plus, ces règlements permettent à AgriRÉCUP de maintenir la santé financière de ses programmes, ce qui se traduit par des services stables, efficaces et durables au bénéfice de tous les fournisseurs.

AgriRÉCUP doit maintenant déclarer des données spécifiques au Manitoba pour tous les contenants ou bidons, barils ou réservoirs et sacs[1] afin de répondre aux exigences réglementaires en vertu du *Règlement sur la gestion des emballages et des imprimés*. Nous prévoyons que d'autres provinces introduiront des exigences réglementaires. Elles nécessiteront probablement des données spécifiques à la province dans un proche avenir.

AgriRÉCUP doit respecter ses exigences en matière de déclaration au Manitoba, il doit fournir des données permettant de mieux évaluer le rendement du programme dans toutes les provinces. Ainsi, ses membres sont maintenant tenus de déclarer leurs données (p. ex. : le nombre de contenants, de sacs, de barils et de réservoirs) sur une base provinciale.

Les membres constateront des changements significatifs à la déclaration des ventes à AgriRÉCUP à être publiée à la fin de février.

D'après les conversations préliminaires avec les membres, la majorité de leur entreprise peuvent facilement fournir les données par province. Si ce changement représente un grand défi pour votre entreprise, veuillez contacter Asad Mahmood (mahmooda@cleanfarms.ca) afin d'explorer d'autres solutions et des normes pour les évaluations.

Pour obtenir plus d'information

Kim Timmer
Directrice, relations avec les intervenants et politique
timmerk@cleanfarms.ca ou 877-622-4460, poste 2229

[1] Cela s'ajoute aux données spécifiques déjà collectées au Québec pour satisfaire aux exigences réglementaires en vertu du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (RRVPE).